



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Arrêté n° 2019/DRAC/CRPA1/06 portant inscription en totalité au titre des monuments historiques de l'ancienne chapelle Saint-Jacques et Sainte-Anne de l'Écluse, située au lieu-dit l'Écluse à BRECEÉ (Mayenne)

Le préfet de la région Pays de la Loire
préfet du département de la Loire-Atlantique
chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu l'article 113 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 modifiée relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'arrêté n° 2018/SGAR/DRAC/755 du 29 novembre 2018 portant délégation de signature administrative à Mme Nicole PHOYU-YEDID, directrice régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture rendu le 21 mars 2019,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant l'intérêt au titre de l'histoire et de l'architecture de l'ancienne chapelle Saint-Jacques et Sainte-Anne de l'Écluse à BRECEÉ (Mayenne), en raison de la rareté des églises romanes de Mayenne ayant conservé une telle homogénéité, des éléments exceptionnels que constituent le tympan monolithe du portail sud et les vestiges de peintures murales, et de son caractère de chapelle castrale construite à proximité d'une motte, représentatif de la constitution des premières seigneuries médiévales dans le Maine.

SUR proposition du président de la commission,

arrête :

Article 1^{er} : Est inscrite en totalité au titre des monuments historiques l'ancienne chapelle Saint-Jacques et Sainte-Anne de l'Écluse, telle que délimitée sur le plan annexé à l'arrêté, située au lieu-dit l'Écluse à BRECEÉ (Mayenne) sur la parcelle n°168, section YA, d'une contenance de 05 a 39 ca appartenant la commune de BRECEÉ (Mayenne) N° SIREN 215 300 427 dont l'adresse est Place de l'église à BRECEÉ (Mayenne).

La parcelle YA n° 168 provient d'une division de la parcelle YA n° 100 résultant d'un document d'arpentage dressé par KALIGEO géomètre expert à MAYENNE (Mayenne) le 31 mars 2017 sous le numéro 60 7E.

Ladite commune en est propriétaire par acte du 28 août 2017, passé par-devant maître LEROUX-BLANDIN, notaire associé à GORRON (Mayenne), publié au fichier immobilier de la Publicité Foncière de MAYENNE (Mayenne) le 25 septembre 2017 volume 2917P N° 2894.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au fichier immobilier de la Publicité Foncière de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire.

Article 3 : Il sera notifié au préfet du département de la Mayenne et au maire de la commune propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Article 4 : Tout recours à l'encontre du présent arrêté pourra être porté devant le Tribunal Administratif de NANTES, dans un délai de deux mois suivant sa notification ou publication.

Fait à Nantes, le : 24 JUIN 2019

Pour le préfet de la région Pays de la Loire
Et par délégation

La directrice régionale
des affaires culturelles

Nicole PROYU YEPID

